

Génocidaires rwandais en France: les raisons des errements de l'administration

PAR THÉO ENGLEBERT

ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 15 MAI 2019



Les locaux de l'Ofpra. © Gouvernement.fr

Après le génocide de 800 000 Tutsis au Rwanda, les juridictions administratives françaises ont parfois manqué de discernement dans l'octroi du droit d'asile.

Que savait la France des génocidaires rwandais qui ont débarqué sur son territoire après les massacres ayant fait un million de morts en 1994 ? Outre la **quasi-absence de condamnations pénales**, Mediapart a cherché à comprendre l'attitude des autorités administratives chargées de l'octroi du droit d'asile.

L'examen est cruel. Bien souvent, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) s'est trouvé dans l'incapacité de démêler le vrai du faux parmi les demandes qu'il a eu à examiner. Et a dû se prononcer sur des dossiers à trous. Générant de terribles injustices.



Photographies de victimes du génocide au Genocide Memorial Center, à Kigali au Rwanda. © Genocide Memorial Center

Le génocide des Tutsis du Rwanda date de 1994, mais les demandes d'asile n'arrivent en masse qu'en 1996 : il faut un peu de temps aux fugitifs rwandais

pour s'organiser et gagner l'Europe. Jusqu'en 1998, l'Ofpra accorde environ 90 certificats par an. Le chiffre explose en 1999 pour atteindre 200.

Le 31 décembre 2000, on comptabilise en tout 919 Rwandais ayant obtenu le statut de réfugié. Cette même année, le taux d'admission des ressortissants du pays des mille collines atteint 82 %. Un taux plus haut que toutes les autres nationalités.

À la Cimade, une association de soutien politique aux migrants, ils sont peu nombreux à monter des dossiers rwandais. « *On s'est pris le génocide dans la gueule, que ce soit à l'Ofpra ou dans les associations* », se rappelle Gérard Sadik, militant à la Cimade.

À l'époque, il propose un soutien juridique aux demandeurs d'asile. « *Les demandes rwandaises, c'était devenu ma spécialité. J'en faisais vraiment beaucoup, peut-être cent par an* », se rappelle-t-il.

Certains Rwandais vont profiter de ce temps d'adaptation des différents acteurs administratifs et associatifs. Parmi eux, un ingénieur-chimiste de 39 ans du nom d'Emmanuel Rwirangira, qui va devenir un entremetteur décisif et dont le cas est symptomatique des ratés de l'administration française.

Rwirangira pose le pied en France dès 1994 et se voit accorder le statut de réfugié. Au Rwanda, l'homme était membre du Mouvement démocratique républicain (MDR). « *On s'est tous fait avoir. À l'époque, on était un peu naïfs. On savait juste qu'il était membre du MDR.* » Or, si le MDR s'est constitué en 1991 comme un nouveau parti politique, il s'est scindé en deux en 1993 : les modérés d'un côté ; les radicaux, proches des extrémistes du « Hutu Power » de l'autre, qui participeront au génocide.

« *Mais à l'époque, on ne savait pas encore ce qu'était un [Hutu] Power. On a découvert ça plus tard* », se remémore Gérard Sadik. C'est le « Comité asile Rwanda », auquel Gérard Sadik participe, qui obtient son visa d'entrée. Et dans la confusion générale, c'est sans doute cette étiquette d'opposant qui permet à l'ingénieur d'obtenir l'asile auprès de fonctionnaires peu au fait des turbulences politiques du Rwanda.

Ce n'est qu'en 2004 que sa place et son réseau apparaissent au grand jour, dans un document du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Augustin Bizimungu, l'ancien chef d'état-major de l'armée rwandaise, le désigne comme une personne de confiance. Il est pressenti pour participer à la défense de militaires accusés de crimes contre l'humanité lors du deuxième grand procès de ce type.

Entretemps, il a joué un rôle crucial pour aider les fuyitifs rwandais à venir en France. « *Pour venir, il fallait s'offrir le billet d'avion. Il fallait avoir des relations et des contacts ici* », expose Laurien Uwizeyimana, professeur à l'université Toulouse II, qui a rencontré Emmanuel Rwirangira en France.

Or Emmanuel Rwirangira parvient à se faire embaucher par les autorités, comme traducteur en kinyarwanda (langue nationale du Rwanda) dans la zone d'attente de l'aéroport de Roissy. « *C'est quelqu'un que j'ai croisé très vite, à la fin de l'année 1996 ou au début de l'année 1997, se souvient Gérard Sadik. Comme c'était n'importe quoi à l'époque, il est devenu assez rapidement sympathique aux yeux des policiers. C'est devenu l'intermédiaire entre la police et les demandeurs.* »

Rwirangira est mort en 2015 – l'Ofpra n'a pas répondu à nos questions sur le sujet. Mais six sources de milieux différents nous ont confirmé qu'il avait joué ce rôle : en 1997, les pouvoirs publics se sont attachés les services d'un extrémiste pour accueillir les exilés à leur descente de l'avion.

Avec quelles conséquences ? Difficile à mesurer. Mais Rwirangira s'est bien entouré, comme le montre une réunion du Cercle de solidarité des Rwandais de France (CSRF) le 15 décembre 1996, dont nous avons retrouvé la trace aux archives départementales des Hauts-de-Seine.

Les statuts de cette association ont été rédigés en août 1995 et font état de signataires « *soucieux de contribuer à l'intégration harmonieuse des ressortissants rwandais dans leur milieu d'accueil* ».

Ce 15 décembre 1996, à 13 heures, treize Rwandais se réunissent dans le Buffalo Grill de Boissy-Saint-Léger (94) pour une assemblée générale extraordinaire.

Qui peut imaginer, parmi les clients de cet obscur restaurant du Val-de-Marne, que sont réunis autour d'une table des universitaires et intellectuels rwandais, naguère proches du régime de Juvénal Habyarimana, dont l'assassinat le 6 avril 1994 fut le déclencheur du génocide ?

Trois individus, issus de l'ancien personnel diplomatique rwandais, détonnent particulièrement dans la petite assemblée. Le plus ambivalent d'entre eux, Jean-Marie Vianney Ndagijimana, qui n'a eu de cesse de défendre la thèse d'un double génocide, est l'ancien ambassadeur rwandais à Paris pendant les massacres.

L'année précédente, c'est lui qui a accueilli sur le tarmac de Roissy Agathe Habyarimana, la veuve du président assassiné, proche des mouvements les plus extrémistes ayant pris part au génocide.

Fin 1996, une structure est mise sur pied dans l'Hexagone par un aréopage d'extrémistes rwandais

Nommé ministre des affaires étrangères du premier gouvernement postgénocide, il a rapidement quitté le pays et, selon le Rwanda, il a dérobé 200 000 dollars destinés aux ambassades avant de s'enfuir.

Attablé au Buffalo Grill se trouve également Claver Kanyarushoki, qui a débarqué en France dès le mois de septembre 1994. Pendant le génocide, il occupait les fonctions d'ambassadeur du régime rwandais à Kampala, la capitale de l'Ouganda voisin.

Avant le mois d'avril 1994, il a incarné la ligne dure du régime pendant les négociations de paix au côté de Théoneste Bagosora, officier des Forces armées rwandaises condamné par le Tribunal pénal international pour le Rwanda à 35 ans de prison pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Le dernier membre du trio diplomatique est un personnage plus sombre encore, plus connu aussi. Le colonel Sébastien Ntahobari est l'ancien attaché militaire de l'ambassade rwandaise en France. Il a fait l'interface entre les génocidaires et les autorités françaises pendant le génocide. Immédiatement après,

il a continué de se montrer proche des génocidaires, en cherchant à récupérer pour leur compte 1,5 million de dollars liés à des armes non livrées.

Emmanuel Rwigangira est désigné président de l'association. Le professeur toulousain Laurien Uwizeyimana est également présent ce jour-là, nommé vice-président. Aujourd'hui, il dit étrangement ne pas s'en souvenir.

Un garagiste et un second enseignant sont nommés respectivement trésorier et secrétaire. Lorsque, trois ans plus tard, une nouvelle réunion a lieu, le cercle s'est étoffé et accueille désormais Vénuste Nyombayire, aujourd'hui mis en examen pour le massacre d'orphelins tutsis à Gikongoro, dans le sud-ouest du Rwanda.

À la fin de l'année 1996, une structure légale est donc mise sur pied dans l'Hexagone par un aréopage d'extrémistes rwandais. Et dans les mois qui suivent, leurs compatriotes commencent à affluer clandestinement.

Laurien Uwizeyimana, qui assure ne pas avoir pris part à cette activité, consent à nous expliquer la méthode employée pour venir illégalement en France à la fin des années 1990. Première étape : se procurer un faux passeport. Deuxième étape : attendre Emmanuel Rwigangira à la douane. « *Rwigangira trouvait un avocat pour ne pas être refoulé* », poursuit Laurien Uwizeyimana. Troisième et dernière étape : demander l'asile à l'Ofpra.

Rwigangira accueille, briefe, conseille. « *Et à l'époque, c'était plus facile d'obtenir l'asile, se souvient Laurien Uwizeyimana. Comme la situation était gravissime au pays, ils l'obtenaient pour la plupart.* »



Les locaux de l'Ofpra. © Gouvernement.fr

L'Ofpra finira par se passer de la traduction en kinyarwanda, et donc des services d'Emmanuel Rwigangira. « *Pour que le gars ne soit pas un brin francophone, il fallait vraiment qu'il vienne du fin fond*

de la colline », expose Cyril, qui a travaillé à l'Office en 2005, mais qui préfère ne pas donner son nom de famille.

Plusieurs années auront malheureusement été nécessaires aux fonctionnaires pour parvenir à cette conclusion. Ils ne s'interrogeront pas pour autant sur la filière empruntée par les réfugiés rwandais. « *En fait, on établissait la nationalité, mais on ne demandait pas trop comment ils étaient venus* », poursuit l'ancien officier de protection.

L'avis de décès d'Emmanuel Rwigangira, le 1^{er} décembre 2015 au Mozambique, sera publié sur plusieurs sites extrémistes et sur un forum Yahoo, archivé sur la Toile. Une flopée de négationnistes, d'anciens actionnaires de la Radio télévision libre des Mille Collines (RTL, station à partir de laquelle fut coordonné le génocide) et de radicaux en tout genre louent les talents de Rwigangira et présentent leurs condoléances à celui qui « *s'en va, tel qu'il a vécu, dans la discrétion, dans le silence* ».

Tous les réfugiés rwandais ne parviendront pas à berner les fonctionnaires de l'Office. Mais parfois, le temps d'instruction, très long, les arrange. Le 29 septembre 2003, Thaddée Maniragaba, ancien membre de la Coalition pour la défense de la république (CDR, parti le plus radical du Hutu Power), bras droit de l'un des principaux génocidaires, Jean Bosco Barayagwiza, et petit actionnaire de la Radio des Mille Collines depuis 1992, dépose une demande. Le refus ne lui sera notifié qu'en 2009.

Durant ces six années, des éléments accablants apparaissent, qui conduisent l'Ofpra à refuser l'asile au nom de **la clause 1Fa** du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, qui prévoit que l'on peut exclure de l'asile « *les personnes dont on aura des raisons de penser [...] qu'elles ont commis un crime contre la paix, un crime de guerre ou un crime contre l'humanité* ».

Tassien Kayijuka a importé une dizaine de tonnes de machettes un an et demi avant le génocide

En appliquant l'article 1Fa, les juridictions administratives désignent ainsi comme suspects des dizaines de ressortissants rwandais. Mais il faudra attendre 2008 pour que le parquet se saisisse de lui-même d'un premier dossier rwandais. Et 2018 pour les deux suivants. Pendant un quart de siècle, **la France s'est refusée** à apporter la réponse pénale aux agissements des génocidaires.

Le ministère public a ainsi laissé la justice administrative trancher seule et permis de fait à de présumés bourreaux des Tutsis de trouver une confortable retraite en France, à l'image de Thaddée Maniragaba, qui vit aujourd'hui dans une résidence d'Indre-et-Loire sans avoir été jamais inquiété.

Par ailleurs, pour ceux qui échouent face aux limiers de l'Ofpra, il reste la possibilité d'engager des recours administratifs devant la Commission de recours des réfugiés (CRR, actuelle Cour nationale du droit d'asile).

Si la Cour confirme globalement les décisions prises par l'Office, certaines annulations laissent pantois. Le 31 mai 2001, la CRR reconnaît ainsi le statut de réfugié au lieutenant-colonel de gendarmerie Jean Marie Vianney Nzapfakumunsi. Deux ans plus tôt, l'ONG African Rights publiait pourtant un bulletin mettant en cause l'officier dans le massacre des Tutsis de Nyangue.

Dans cette localité de l'ouest du Rwanda, près de 2 000 Tutsis meurent ensevelis dans leur église, détruite au bulldozer par les génocidaires. Cinq ans après la décision de la CRR, lors du deuxième procès de militaires au TPIR, un ancien gendarme désignera Nzapfakumunsi comme ayant distribué des kalachnikovs aux miliciens interahamwes.

En 2009, Nzapfakumunsi témoignera en faveur de l'un des accusés lors de ce même procès. L'homme initialement pressenti par la défense pour contacter des témoins en Europe dans cette affaire n'est autre qu'Emmanuel Rwirangira, le passeur de Roissy.

Reste un troisième étage pour ceux qui ont échoué devant l'Ofpra et la CRR : le Conseil d'État, qui annule à son tour un certain nombre de décisions. Ainsi, le 14 juin 2010, la juridiction suprême revient sur une décision de la CRR qui rejetait le recours du dénommé Tassien Kayijuka.

Cet homme de 58 ans qui prétend être un commerçant de bière de Gisenyi, fief des extrémistes du nord du pays, s'était vu refuser l'asile par l'Ofpra en 2003 pour avoir livré de la boisson aux miliciens.

Pour les officiers de protection et les magistrats, il est évident qu'il ne pouvait alors ignorer à quelle funeste entreprise il apportait son concours.

Mais pour le Conseil d'État, la Cour a « *commis une erreur de droit* » en omettant d'établir « *les éléments matériels et intentionnels spécifiques à la complicité qu'elle entendait relever* ».

Le problème est que Tassien Kayijuka ne s'est pas contenté de livrer des bières. Il a importé une dizaine de tonnes de machettes un an et demi avant le génocide, ce qui a visiblement échappé aux autorités administratives françaises

Tassien Kayiuka n'est pas un simple brasseur de Gisenyi. L'homme d'affaires, qui n'a pas souhaité répondre à nos questions, est en réalité originaire de la région de Byumba, à 150 km à l'Est.

Au début des années 90, le pays est sous le contrôle de la Banque mondiale et du FMI. Des prêts à décaissements rapides y sont octroyés pour soutenir l'économie civile, qui vont être employés pour la guerre et la préparation du génocide : c'est ce que découvrent les experts mandatés par le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 1996.

« *Nous avons eu accès à une série de transactions de ce type-là, notamment pour des achats de machettes absolument anormaux par rapport au flux normal du Rwanda dans les années 80* », détaille Pierre Galand, expert auprès du PNUD.

Le principal importateur de ces machettes est Félicien Kabuga à partir de 1993, même si un certain nombre d'opérateurs plus petits vont participer à constituer l'arsenal génocidaire.

Après le génocide, explique Pierre Galand, des personnes ont fait disparaître ces documents compromettants, et certains financiers ont ainsi pu dormir sur leurs deux oreilles pendant 25 ans.

Mais selon des documents retrouvés par Mediapart et authentifiés par Pierre Galand, plus de 19 000 machettes commandées par Tassien Kayijuka sont arrivées au Rwanda à la fin de l'année 1992. La cargaison de 14 tonnes équivaut à la moitié des importations de serpes et machettes du pays l'année précédente. Des éléments qui ne figurent pas dans la procédure administrative soumise au Conseil d'État.

Trois mois après cette transaction, des massacres ethniques, perpétrés par la milice du parti présidentiel et ses alliés à Gisenyi, feront plus de 300 morts et vont conduire à une rupture du cessez-le-feu avec le FPR.

Ce premier lundi d'avril 2019, nous avons tenté, en vain, de rencontrer Tassien Kayijuka. L'homme mène visiblement une vie bien tranquille. Il occupe une petite maison dans une impasse, près d'un vaste terrain de golf, dans une banlieue pavillonnaire d'Île-de-France.

À 6 000 kilomètres du Rwanda, il a monté une petite entreprise de commerce de chaussures. Peut-être lui arrive-t-il encore de penser à cette funeste époque où il importa massivement des machettes dans un pays où elles firent plus de 800 000 victimes.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.